

## BOURSES ANNUELLES **NICOLAS-COLLARD** DE LA RESSOURCE D'AIDE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Les bourses *Nicolas-Collard* visent à souligner la persévérance et la performance des étudiants ayant des limitations. Les bourses veulent aussi encourager la poursuite des études collégiales.

### **Critères d'admissibilité**

- Être une personne vivant avec une ou des déficiences fonctionnelles (visuelles, auditives, motrices, organiques, neurologiques). Les troubles affectant le langage écrit et oral sont considérés.
- Être inscrit et étudier au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dans l'un ou l'autre de ses programmes (temps partiel ou temps complet).
- Avoir réussi ou être en voie de réussir ses cours (à l'exclusion des cours à distance qui ne sont pas considérés).
- Être membre de La Ressource d'aide pour personnes handicapées ou en voie de le devenir.

### **Inscription**

L'étudiant désirant soumettre sa candidature à une bourse Nicolas-Collard doit écrire une courte lettre (maximum de deux pages) décrivant son parcours et les obstacles qu'il a rencontrés et faire parvenir le tout par courriel à l'adresse : [fondation@cegepat.qc.ca](mailto:fondation@cegepat.qc.ca).

### **Remplissez les sections suivantes**

- Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_
- Numéro d'admission (DA) \_\_\_\_\_
- Programme d'études \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ année)
- Temps plein \_\_\_ Temps partiel \_\_\_

### **Priorisation des candidatures**

- Être un étudiant ayant une ou des limitations pour laquelle/lesquelles sa situation correspond à l'une des catégories de déficience fonctionnelle.
- Être engagé dans sa démarche.
- Démontrer une persévérance scolaire.
- Avoir une attitude adéquate.
- Dans tous les cas, accepter d'avoir été mis en candidature.

*Date limite d'inscription : le vendredi 20 mars 2020*